



■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Culture et patrimoine historique »

Conseil municipal du 28 juin 2021
Séance du 10 juin 2021

23 Tarification des séjours « Tournée Jeune Chœur de l'Oise »

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme LEHNER, M. BOUKHACHBA, Mme MOUSSATEN, M. BROCHOT, Mme ALKAYA, M. DEME, Mmes FAZAL, SAVAS, M. LEMAIRE, Mme LAMBRE.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. CABARET, Mme MEUNIER, M. MARTIN, Mme DUHIN, MM PERRIN, KHOULA, N'DIAYE, AÏT MESSAOUD, Mme ELONGUERT, M. ZAHRAOUI, Mme SENET, M. BOULHAMANE, Mme JACQUEMART, M. KA, Mme DUCHATELLE.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. AKABLI	Pouvoir à :	Mme LEHNER
Mme TALL	Pouvoir à :	M. DEME
M. BULUT	Pouvoir à :	Mme LAMBRE
Mme SAKHO	Pouvoir à :	Mme MOUSSATEN
Mme SGHIRI	Pouvoir à :	M. CABARET
Mme SOW	Pouvoir à :	Mme SAVAS
M. EL OUASTI	Pouvoir à :	Mme ALKAYA
Mme PEREZ	Pouvoir à :	M. BROCHOT
Mme JAJAN	Pouvoir à :	M. KA
M. SERTAIN	Pouvoir à :	Mme DUCHATELLE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	36
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : Mme MEHADJI, MM LUCAS et NACHITE	3

■ **Date de la convocation : 22/06/2021**

■ **Rapport de présentation :**

Madame Yesim SAVAS, maire-adjointe, expose :

Depuis quelques années, la Ville de Creil permet aux élèves du Jeune Chœur de l'Oise (JCO) de participer à une tournée de concerts à travers la France pendant des congés scolaires. Lors de ces tournées, les villes étapes assurent le gîte et le couvert tandis que le JCO y donne un récital chanté.

Dans cette organisation, la Ville de Creil prend à sa charge les dépenses de transports. Actuellement, ce séjour itinérant, important dans la vie du Chœur, ne bénéficie pas de grille de tarification. Celle-ci doit être adaptée aux dépenses, exclusivement liées aux coûts de transports (carburant-péages-location de minibus) et prendre en compte la gratuité de l'hébergement et des repas, assurés par les structures ou familles d'accueil à chaque étape.

La tournée du Jeune Chœur de l'Oise sur l'été 2021 se déroulera du dimanche 8 août au samedi 14 août, et fera étape à Trans-en-Provence, Sainte-Maxime, Saint-Aygulf, Saint-Flour-l'Étang, Saint-Eutrope de Born.

La grille qui vous est proposée a été établie en comparant le tarif appliqué aux séjours culturels au regard du coût par participant :

- Le coût d'une participation à la tournée du Jeune Chœur de l'Oise est estimé à 162,00 €, sur la base des données suivantes :
 - ❖ Nombre de participants : 15
 - ❖ Hébergement : 0 €



- ❖ Nourriture : 0 €
- ❖ Carburant et péages pour deux minibus (estimation) : 1 430,00 €
- ❖ Location d'un minibus : 1 000,00 €

Sur cette base, nous vous proposons le vote de la grille des tarifs comme suit, qui s'entendent en euros et seront applicables à compter du 1^{er} juillet 2021 :

Quotient familial	Prix Participation / Tournée 2021
De 0 à 2	35,00 €
De 3 à 5	57,50 €
De 6 à 8	86,00 €
De 9 à 10	115,00 €

Vous êtes appelés à voter.



■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu la commission « Culture et patrimoine historique » en date du 10 juin 2021,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36 Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : de voter les tarifs présentés dans l'exposé et applicable au 1^{er} août 2021.

Article 2 : d'imputer les recettes aux crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérécourse citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Date d'affichage : **29 JUIN 2021** Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAM

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le ...**01 JUL 2021**... 2021
et publication ou notification le ...**01 JUL 2021**...
affiché le ...**29 JUIN 2021**...
CREIL, le ...**01 JUL 2021**...

Maire de Creil
Président de l'ACSO



Pour le Maire et par délégation
La Directrice du Pôle « Vie de la Cité »
Corinne FABLET

Envoyé en préfecture le 01/07/2021

Reçu en préfecture le 01/07/2021

Affiché le 29/06/2021



ID : 060-216001743-20210628-DLRG210628023-DE